

AUTO-ECOLE DU CHAMP DE MARS

SAS BOURRET

Au capital de 28 992 €

10 Rue Auguste Bouchet
07200 AUBENAS

38 Rue Albert Seibel
07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 35 04 05

FIMO-FCO-PASSERELLE MARCHANDISES ET VOYAGEURS

Auto-école Agréée n° d'identification E 02 007 01970

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 07 00315 07

22-F-BOU-01

N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085

N° DE GESTION 97 B 68

CODE APE : 8553Z

N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085 0012

Courrier électronique : sarl.autoecole.bourret@orange.fr

PASSERELLE MOTO

A2 >>>>A

TARIF AU 19.10.2026

Formation obligatoire depuis le 19 janvier 2015 pour obtention du permis de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

I Partie théorique (2 heures)

Sur DVD analyse des accidents caractéristiques aux 2 roues, équipements, conduite sous la pluie, conduite de nuit, vitesse, détectabilité etc...

II Formation pratique (5 heures)

- 2 heures d'enseignement hors circulation
- 3 heures de conduite en circulation

La formation s'effectue avec deux élèves minimum chacun ayant une motocyclette fournie par l'auto-école et une liaison radio.

Prix de la formation 300.00 € ttc

III - Formation supplémentaire :

* Heure supplémentaire en individuel..... 36 .00 €

PASSERELLE MOTO

A2>>>>A

GERANT : Didier BOURRET

FORMATEUR 2 ROUES : Didier BOURRET

(le formateur peut prendre maximum 3 élèves en simultané chacun ayant sa moto)

CORINNE FOURNIER secrétaire B/AAC/2 ROUES stages récupération de points

- **MARDI : 9H00 12H00 ET 13H00 17H00**
- **MERCREDI : 9H00 12H00 ET 13H00 17H00**
- **JEUDI : 9H00 12H00 ET 13H00 15H00**
- **VENDREDI : 9H00 12H00 ET 13H00 17H00**
- **SAMEDI : 8H30 12H00**

POUR NOUS JOINDRE :

AUTO ECOLE BOURRET
10 RUE AUGUSTE BOUCHET
07200 AUBENAS

TEL : 04.75.35.04.05

MAIL : sarl.autoecole.bourret@orange.fr

Site WEB : www.auto-ecole-bourret.fr



Auto ecole du champ de Mars. SAS BOURRET

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRES :

- CASQUE CONFORME NORMES EUROPEENNES (intégral recommandé)
- BLOUSON MOTO
- GANTS DE MOTO RENFORCES
- PANTALON LONG RESISTANT (jogging interdit)
- CHAUSSURES COUVRANT CHEVILLES ET BAS TIBIA

PROGRAMME DETAILLE DES FORMATIONS - PERMIS A2 >> A

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques de la conduite d'une moto d'une puissance supérieure à 35 kw

COMPETENCES ET SOUS COMPETENCES TRAVAILLEES

Séance	Environnement	Durée	Contenu
Séquence 1	Théorie - salle	2 Heures	Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
			Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.
			Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
			Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.
			Conduite et produits psycho-actifs
Séquence 2	Hors circulation	2 Heures	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :
			les situations de changements de direction à droite et à gauche,
			le freinage
Séquence 3	Circulation et clôture de la formation	3 Heures	les techniques d'inclinaison
			Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
			Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D ORGANISATION

Durée de la formation : 7 Heures de formation

Lieu de la Formation : Aubenas

Date(s) : Nous consulter

Tarif sur devis

Modalités et délais d'accès à la formation : après entretien 7 à 30 jours.

AUTO ECOLE BOURRET 10 RUE AUGUSTE BOUCHET 07200 AUBENAS

N°SIRET : 41151908500012-N° Agrément : E 02 007 01970

Téléphone : 04.75.35.04.05 Mail : sarl.autoecole.bourret @orange.fr

PUBLIC VISE : TOUT PUBLIC

PREREQUIS :

- Avoir 20 ans minimum
- Etre détenteur du permis A2 depuis 2 ans minimum
- Avoir effectué la journée de citoyenneté (entre 17 et 25 ans)
- La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie A

ENCADREMENTS – INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement (motos 650 avec liaison radio)
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques et le livret d'apprentissage

METHODES PEDAGOGIQUES

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

SANCTION DE LA FORMATION

- Délivrance d'une attestation de formation permettant à l'auto école de faire la demande d'obtention de titre « permis A »

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATEGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATEGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 susvisé.

CODES ROUSSEAU

Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément : _____ N° de SIREN ou SIRET : _____

Adresse : _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

Atteste que :

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Adresse : _____

Date d'obtention du permis A2 : _____

N° du permis de conduire : _____

☐ A suivi les sept heures de la formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation : _____

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément : _____

Signature du bénéficiaire de la formation : _____

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

ACCESSIBILITE A LA FORMATION

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés.

NOM/PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :